

■ **Fondation de prévoyance en faveur du personnel des sociétés Paci S.A. et Noseda S.A.**, à La Chaux-de-Fonds (FOSC du 27.06.2000, p. 4340). Corrado Pasquale et Manini Luciano-Adriano ne sont plus membres du conseil de fondation; leurs pouvoirs sont radiés. Signature collective à deux a été conférée à Monnin Anna-Roberta, de Sonvilier, à La Chaux-de-Fonds, et Ronchi Roberto, de Vilars-le-Grand, à Colombier (NE), membres du conseil de fondation. Bertazzoni Marie-Louise, membre du conseil de fondation, nommée secrétaire, continue à signer collectivement à deux.

Journal no 897 du 10.04.2002
(00429462 / CH-645.1.009.568-0)